

Il nous faut plutôt accepter l'Organisation pour ce qu'elle est — un instrument imparfait sans doute mais indispensable qui permet aux nations de travailler à une évolution pacifique vers un ordre mondial plus juste et plus assuré. Les forces qui jouent au stade actuel de l'histoire de l'humanité ont fait de l'organisation mondiale une nécessité. Mais l'équilibre de ces forces impose aussi des limites à l'extension que le pouvoir de l'organisation mondiale peut prendre à chaque étape, limites au delà desquelles on ne pourra progresser, lorsque cet équilibre le permettra, que grâce à un processus de croissance organique du système de coutumes et de lois en vigueur dans la société internationale.

Ce processus d'ajustement prend du temps. Les systèmes d'alliances maintenus parallèlement à l'Organisation des Nations Unies pour tenir compte de l'équilibre actuel des forces peuvent être d'une certaine utilité pendant la période que nous traversons. Toutefois, la plupart d'entre nous reconnaissent que ces systèmes d'alliances, de même que les autres moyens traditionnels d'action diplomatique et de défense de l'intérêt national, ne garantissent que de façon très limitée la sécurité et le bien-être présents et à venir de nos pays. Nations et groupes de nations ne pourront plus jamais vivre et s'ériger en juges, dans les affaires internationales, comme il était naguère normal de le faire.

Ce qu'il faut avant tout aujourd'hui, c'est atténuer les tensions entre nations et se garder de tout ce qui pourrait les aggraver. Utilisée judicieusement, l'Organisation peut servir une diplomatie de réconciliation mieux qu'aucun autre des instruments dont disposent les États Membres. Les aspirations et les intérêts si divers du monde entier s'y retrouvent sur un terrain commun, celui de la Charte. Des conflits peuvent subsister longtemps sans que l'on s'accorde sur une solution, et des groupes d'États peuvent défendre énergiquement des intérêts spéciaux ou régionaux. Néanmoins, et en dépit de contretemps momentanés dus à l'influence de quelque violente tension, la tendance, à l'Organisation des Nations Unies, est de vaincre les désaccords ou de les réduire peu à peu, et de favoriser ainsi des solutions allant dans le sens de l'intérêt commun et de l'application des principes de la Charte.

A mon avis, les critiques adressées au système qui attribue une voix à chaque pays, quelle que soit son étendue ou sa puissance, et auquel on reproche de faire obstacle à des solutions justes et représentatives, exagèrent la gravité du problème. L'Assemblée générale n'est pas un parlement composé de personnalités élues, mais une assemblée diplomatique où les délégués des États Membres représentent la politique de leurs gouvernements, politique soumise à toutes les influences qui joueraient dans la vie internationale en tout état de cause. Les petits pays n'ont pas coutume de faire bloc contre les nations puissantes dont le pouvoir d'action sur la sécurité et la prospérité internationales est tellement plus grand que le leur. Je ne crois pas non plus que l'on soit fondé à parler de nations qui seraient conscientes de leurs responsabilités et d'autres qui ne le seraient pas. Enfin, la règle de deux tiers appliquée pour toutes les décisions importantes de l'Assemblée générale devrait rassurer tous ceux qui ne partageraient pas entièrement l'opinion que je viens d'exposer.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler à ce sujet que la résolution sur "L'union pour le maintien de la paix", en établissant une procédure destinée à garantir l'application des clauses pertinentes de la Charte — les Articles 10, 11, 12 et 51 — en faveur du maintien de la paix, n'a transféré constitutionnelle-